



Déclaration publique

Quand l'armée assassine et que la justice reste silencieuse : c'est la fin de l'État de droit

Brazzaville, le 30 septembre 2025 – Le Centre d'Actions pour le Développement (CAD) condamne avec la plus grande fermeté l'opération criminelle menée à Brazzaville par les militaires de la Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP). Le CAD en demande l'arrêt immédiat et exige du Parquet de la République, près le tribunal de grande instance de Brazzaville, l'ouverture de poursuites judiciaires contre les responsables hiérarchiques et opérationnels impliqués.

En effet, depuis plusieurs jours, des opérations militaires sont menées à Brazzaville sous prétexte de lutte contre le banditisme urbain. Des témoignages et vidéos diffusés sur les réseaux sociaux révèlent des exécutions, sans procès ni jugement, dans un climat d'impunité totale. Pourtant, la Constitution de la République du Congo protège le droit à la vie et impose à l'État de le garantir (art 8).

À ce jour, ni le Ministère de la Défense ni la DGSP n'ont communiqué officiellement sur cette opération. Pourtant, des militaires en tenue de la garde présidentielle, sous l'autorité du général **Serge Oboa**, opèrent en pleine rue, sans encadrement légal ni information publique.

Un décompte basé sur des témoignages crédibles et vidéos disponibles fait état d'au moins dix exécutions extrajudiciaires, mais le nombre réel est probablement bien plus élevé. Perpétrées en plein jour, sans jugement ni enquête préalable, ces exactions constituent une violation flagrante de la Loi fondamentale et laissent un traumatisme profond sur les populations, notamment les enfants témoins de cette barbarie.

Ces faits installent un précédent dangereux : celui d'un État où la force prime sur le droit et où la vie humaine perd toute valeur devant les armes. Si les autorités judiciaires n'interpellent pas le chef de la DGSP et ne mettent pas fin immédiatement à cette opération, c'est la crédibilité et le rôle de la justice comme garante de la Loi qui sont remis en cause. Le CAD n'est pas opposé à des opérations de sécurité publique, mais refuse de cautionner des actions menées en dehors de tout cadre légal, incompatibles avec les principes de l'État de droit, et avec des conséquences irréparables sur des vies humaines. La sécurité et le respect des droits fondamentaux ne sont pas incompatibles.

Il est important de rappeler que les militaires interviennent dans le sillage de l'opération « coup de poing » de la police et de la gendarmerie, déjà marquée par de graves violations des droits humains. Loin d'apporter une réponse alternative crédible, l'armée aggrave la dérive sécuritaire en se substituant à la justice. Chaque citoyen devient une cible potentielle : il suffit d'être au mauvais endroit, au mauvais moment. Lorsque l'unité militaire la plus proche du Chef de l'État est mobilisée pour exécuter des civils, cela fait



planer l'ombre d'une approbation venue du sommet. Le silence du Président de la République apparaît alors comme une complicité implicite, engageant la responsabilité politique et morale du plus haut niveau de l'État.

Comme il l'a rappelé à l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa 80^{ème} session : **« Il ne peut y avoir de paix durable sans développement et inversement. La pauvreté, les inégalités, le chômage des jeunes, l'exclusion sont des terreaux qui nourrissent frustrations, instabilité et extrémisme violent. »** Ces propos engagent l'État : la lutte contre l'insécurité doit passer par des réponses sociales et économiques, non par la violence illégale et arbitraire.

Même confronté à une justice lente et défaillante, aucun État sérieux ne peut répondre à l'insécurité par des exécutions extrajudiciaires. Remplacer la justice par les armes, c'est renoncer à l'État de droit et institutionnaliser la barbarie. Toutefois, il est urgent de réformer en profondeur le système judiciaire : c'est dans son inefficacité que prospèrent l'impunité militaire et les dérives autoritaires.

Face à la gravité de la situation, le CAD rappelle :

- Que toute opération de sécurité doit respecter la loi, la justice et les droits humains.

POUR CE, NOUS DEMANDONS :

- L'arrêt immédiat des opérations illégales de la DGSP contre les civils.

Aux autorités judiciaires et parlementaires :

- L'interpellation des Ministres de la Défense et de l'Intérieur devant la représentation nationale afin qu'ils rendent compte de la transparence du cadre légal ayant permis à la DGSP d'intervenir dans une mission de maintien de l'ordre public et des instructions données et reçues dans la conduite de cette opération criminelle.
- La mise en place d'une commission d'enquête parlementaire et judiciaire sur les abus constatés et la publication de ses conclusions.
- Des poursuites judiciaires contre les responsables hiérarchiques et opérationnels impliqués.
- Un plan national de réforme structurelle de la justice, garantissant l'accès au droit pour tous.

AUSSI, NOUS APPELONS :

- Les organisations de défense des droits humains à refuser la banalisation de la violence d'État et documenter systématiquement les violations pour renforcer les actions en justice.



- Les partenaires internationaux à conditionner leur coopération sécuritaire au respect des droits humains et à la mise en œuvre de mécanismes de redevabilité efficaces.

Le CAD reste mobilisé pour défendre la vie, la justice et la dignité pour tous en toute circonstance.